

DELIBERATION 2012/04

*L'an deux mil douze, le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune de Lerné, dument convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la mairie sous la présidence de Madame Patricia KIENER-GANDER..*

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

Présents : Patricia KIENER-GANDER, Christian VACHON, Isabelle ARCHAIMBAULT, Jean-Paul DEBIEN, Nicolas CHERRIAU, Laurent BONVIN, Valérie RAMBAULT, Stéphane RENAULT.

Pouvoir :

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 9
Présents : 8
Représenté : 0
Votants : 8
Exprimés : 8
Pour :
Contre : 8

Objet : Fichage des enfants et des jeunes imposé par l'éducation nationale

Depuis plusieurs mois, de nombreuses collectivités territoriales ont clairement pris position contre Base Elèves 1^{er} degré et la Base Nationale des Identifiants Elèves, fichiers qui permettent l'immatriculation de tous les enfants dès l'âge de 3 ans. Cette immatriculation des enfants dès la maternelle et l'instauration d'une traçabilité des parcours individuels sont dangereuses pour les libertés publiques, contraires à la mission de l'école qui est d'accueillir tous les enfants sans condition et, par le déterminisme qu'elles induisent, incompatibles avec les valeurs de l'éducation.

Madame le Maire demande aux conseillers de se positionner. Après délibération, à l'unanimité, les conseillers se prononcent contre.

Le Maire,
Patricia KIENER-GANDER

Pour Extrait Conforme,
Certifié exécutoire, compte tenu :
- de l'envoi en Sous-Préfecture de Chinon
le 21 février 2012
- de la publication le 21 février
- de la notification le
Fait à Lerné, le
Le Maire,
P. KIENER-GANDER